



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2024/01/01

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 19 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	00	00	00	10	10	00	00

Date de convocation : 08 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Les travaux en cours de la traverse route de Chaynat – enfouissement des réseaux.

Le montant de certains travaux d'enfouissement de réseaux a été omis dans la préparation budgétaire 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 alinéa 3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, article 2.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif l'ordonnateur (maire) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'ensemble des Prévisions de dépenses réelles d'équipement d'investissement 2023 :

Budget primitif	DM + Budget supplémentaire	TOTAL	Plafond des crédits (1/4)
394 241,00 €	34 203,00 €	428 444,00 €	107 111,00 €

Le Conseil Municipal de Ludesse, après en avoir délibéré :

Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- ❖ Autorise avant le vote du Budget Primitif 2024, et au titre de l'exercice 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Nature de la dépense	Article Comptable	Montant en Euros TTC
Travaux traverse route de Chaynat – enfouissement réseaux Telecom	204182 – 134	3 500,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 22 mars 2024
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :
Publié le :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.